



Fédération Syndicale Unitaire



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

4, rue Louis Poterat
76100 Rouen
Tél. : 02 35 72 90 24
Site : fsu276
E-mail : fsu76@fsu.fr

Bulletin n° 51
Décembre 2017

| Dispensé de timbrage

Rouen CTC

Nouveau
P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 22 décembre 2017

Edito

Le gouvernement poursuit sa politique néolibérale et le projet de budget 2018 est éclairant en la matière. Présidé par une baisse de la dépense publique, il va affaiblir la capacité des services publics à agir pour répondre à tous les besoins de la population, il acte des pertes de recettes à travers des baisses d'impôts qui profiteront surtout aux plus riches : suppression de l'ISF remplacé par un impôt excluant le patrimoine financier, mise en place d'une flat-tax, prélèvement forfaitaire unique au détriment d'une imposition progressive des revenus du capital, cadeaux fiscaux aux entreprises... 10% des plus riches bénéficieront de 46% de gains fiscaux alors que « l'effort » porte toujours sur les seuls salarié-e-s, particulièrement sur les 5,4 millions d'agent-e-s de la Fonction publique, mais aussi sur les retraité-e-s et les jeunes les moins favorisé-e-s.

En lien avec cette politique économique dont un des objectifs est de réduire de 3 points la part des dépenses publiques dans le PIB d'ici 2022, l'actualité avec les nouvelles révélations sur l'évasion, l'optimisation et la fraude fiscale révèle l'énormité des richesses échappant aux nations et qui permettraient de financer la transition écologique et les besoins sociaux entre autres.

Pour enfoncer le clou, un jeu de rôle se met en place entre la majorité UMP du sénat et celle LREM de l'assemblée. Le sénat durcit les textes du gouvernement (trois jours de carence et non compensation intégrale de la hausse de la CSG) et l'assemblée rétablit le projet initial (un jour et compensation plus importante). L'idée est là aussi d'accréditer qu'il est impossible de déroger à cette « politique équilibrée », que « cela pourrait être pire »...

Il n'est pas question pour la FSU de se laisser aller à la morosité ou la résignation. Une alternative en matière de politiques publiques est bien possible. On peut faire autrement.

En cette période de vœux, la tonalité doit donc être à l'optimisme et à l'action pour résister et imposer une autre logique. Nous vous souhaitons donc, avec un peu d'avance, au nom de tous les militant(e)s de la section départementale, une belle année 2018, pleine de luttes et de victoires pour la Fonction publique, ses agents et ses usagers..

Valérie PIRES, Jean Marie BARBAZANGES et Nadine ARAGONA

**MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

SOMMAIRE

Edito	P. 1
PPCR : où en est-on ?	P. 2
Un nouveau Recteur ?	P. 3
Elections des Psy-EN	P. 3
Non à la sélection à l'université	P. 4
Action Publique 2022	P. 5
Etats généraux des SEGPA	P. 5
Elections à l'ESPE	P. 5
SNUTER : dans la territoriale	P. 6
Retraités : quantité négligeable	P. 7
Contre les violences aux femmes	P. 7
RESF	P. 8
CHSCT	P. 8

PPCR : où en est-on ?

L'accès à la classe exceptionnelle

Il aura fallu attendre le 30 novembre pour que paraissent les textes officiels concernant l'accès à la classe exceptionnelle au 1^{er} septembre 2017 !

Certains collègues vont pouvoir prétendre à des grilles de rémunération inaccessibles jusqu'alors. Ceux ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe n'auront pas besoin de candidater car leur situation sera automatiquement examinée. Mais d'autres collègues peuvent candidater s'ils ont occupé des fonctions particulières pendant 8 ans (Education Prioritaire, post-bac, PFA, DCIO, DDFPT) et sont au moins au 3^e échelon de la hors-classe.

Cependant, la parution tardive des textes et les délais très réduits (du 8 au 22 décembre) ont pu empêcher les collègues de déposer leur candidature à temps.

Dans le premier degré, il faut remplir les mêmes conditions pour "mériter" cette proportion. Les fonctions particulières ouvrant droit à la classe exceptionnelle sont l'enseignement en éducation prioritaire, la direction d'école, la direction adjointe de SEGPA, les postes de conseiller-e pédagogique, PEMF,

réfèrent-e handicap et enseignant-e dans le supérieur.

Les IEN (les chefs d'établissement dans le second degré) émettront un avis sous forme d'appréciation littérale. Sur cette base, la DASEN (le Recteur pour le second degré) classera les ayant droits en 4 degrés : Excellent, très satisfaisant, Satisfaisant, Insuffisant.

Seul 15 à 20% des candidatures recevables obtiendront l'appréciation "Excellent" : le sesam qui donne 140 points. Puis 20 % du vivier restant pourra bénéficier de l'appréciation "Très satisfaisante" qui permet d'obtenir 90 points. Aucune chance de promotion pour plus de 60% des collègues concernés.

La FSU n'est pas satisfaite de la création de ce nouveau grade. Il est réservé à très peu de collègue et crée une nouvelle inégalité dans le déroulement des carrières. Quoiqu'il en soit les élus FSU veilleront à ce que ces promotions se déroulent dans la plus grande transparence. Ils sont bien décidés à faire de ce nouveau grade un débouché de carrière pour le plus grand nombre. N'hésitez pas à les contacter.

Morane LE DEUNF et Isabelle RIOUAL

Les rendez-vous de carrière : qu'en pense les collègues ?

Amélie, enseignante de Lettres en lycée, au 9^e échelon : *Ce RDV de carrière était semblable aux inspections que j'avais déjà vécues. Dès cet été, j'ai reçu un mail du Ministère. Puis, un mois avant, on m'a communiqué la date et l'heure de la venue de l'inspecteur ainsi que la date du RDV avec le chef d'établissement.*

La visite de l'IPR s'est déroulée comme avant : 1h en classe puis 1h d'entretien. Pendant cet entretien, l'IPR s'est appuyé sur la nouvelle grille d'évaluation et j'ai su, pour la première fois, quels étaient les critères d'évaluation. Je n'avais pas rempli le document préalable puisqu'il n'est pas obligatoire.

Quant à mon RDV avec le proviseur, c'était une première pour lui qui était assez mal à l'aise pour m'évaluer. Ce qui m'a beaucoup soulagé, c'est qu'il s'agit de ma dernière inspection. (seules trois sont désormais prévues) et qu'elle n'a aucune influence sur ma carrière.

Dans le premier degré, les rendez-vous de carrières n'ont pas encore eu lieu . Actuellement, les collègues commencent à recevoir le courrier les informant de la date de la « visite en classe », accompagné d'un document préparatoire qu'il leur est proposé de remplir pour préparer l'entretien. Cette visite, qui correspond à l'inspection telle que nous la connaissions avant, est cadrée par une grille d'évaluation qui est harmonisée à l'échelle du département et connue du collègue inspecté-e. Elle est suivie, dans un délai d'un mois maximum, d'un entretien avec l'IEN. L'IEN établit ensuite un compte rendu, qui pour cette année, sera communiqué aux collègues en mai-juin.

Les « accélérations de carrière » sont possibles seulement au 6^{ème} et 8^{ème} échelon et pour 30% des collègues. Un autre entretien de carrière a lieu au 9^{ème} échelon plus 2 ans pour l'éventuel passage à la hors-classe. Le SNUipp continue de revendiquer l'avancement le plus rapide pour tous, comme c'est le cas, par exemple, pour nos inspecteurs.



Julie PLP STMS au 6ème échelon. J'ai été contactée par mail pour organiser mon évaluation dans le cadre de la nouvelle réforme du PPCR me permettant de pouvoir prétendre à un avancement accéléré pour le passage au 7ème échelon fin 2018.

Pour son organisation j'ai reçu sur ma boîte académique des propositions de dates pour les différents rendez-vous de carrière. Trois dates au total : une pour **l'inspection**, une deuxième pour **l'entretien avec l'IA** (qui a généralement lieu juste après l'inspection) et une dernière pour **l'entretien avec le chef de mon établissement**.

Il m'a été demandé de valider ces propositions via le Portail SIAE. 4 semaines plus tard, je recevais dans mon cours l'IA ainsi que le proviseur de l'établissement pour une séance donnant lieu à inspection «traditionnelle». En effet, pour ma part, rien de différent avec le mode d'évaluation précédent.

A la suite de cette séance, j'ai donc eu l'entretien avec l'IA. Pour cet entretien, comme pour celui avec le chef d'établissement, j'ai été évaluée sur les **compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**.

J'ai dû présenter les actions mises en œuvre individuellement et collectivement auprès des élèves et de l'institution et faire un bilan permettant la proposition d'axes d'amélioration, c'est aussi l'occasion de faire part d'un besoin/désir éventuel d'accompagnement (formations par exemple). **L'enseignant est donc amené en amont à réfléchir à son implication dans chacune des compétences.**

Les entretiens ont ensuite permis à l'IA et au chef d'établissement de compléter le tableau «compte rendu» en me « positionnant » en fonction de 4 niveaux d'expertise allant de «A consolider» à «Excellent». La dernière partie du tableau faisant suite à une rencontre entre les deux évaluateurs. A ce jour je n'ai pas de retour de mon évaluation.

Pour conclure, il ne me semble pas y avoir vraiment de différences concrètes quant au déroulement des entretiens par rapport à ce qui se faisait au préalable (note pédagogique/note administrative).

Un nouveau Recteur ! Pas vraiment...



ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Le Comité Technique Académique (CTA) est une instance, présidée par le Recteur, qui traite des questions générales.

La FSU a fait le choix de boycotter le CTA du 17 novembre pour protester contre l'absence de Recteur dans l'Académie depuis 4 mois. Le CTA fut à nouveau réuni le 24 novembre, présidé cette fois par Denis Rolland, Recteur de Caen et Recteur de région académique, nommé à ce titre comme administrateur de l'Académie de Rouen.

Si officiellement la fusion n'est pas actée, le doute subsiste car des synergies entre services sont recherchées : un seul service de la formation, un seul conseiller technique ASH (Adaptation Scolaire et Handicap)... La FSU a profité de ce CTA pour soumettre un avis refusant la fusion. Si la FSU, la CGT et FO ont soutenu cet avis, l'UNSA, s'est abstenue !

Marc HENNETIER

Élections des psychologues de l'Éducation Nationale

Les psychologues de l'Éducation Nationale ont placé le SNUipp-FSU et le SNES-FSU largement en tête de leurs élections professionnelles. Un résultat qui signe la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration.

Dans l'académie	
SNUipp-SNES-FSU	66 voix
SE-UNSA	26 voix
SGEN-CFDT	16 voix
FO	33 voix

La FSU obtient
2 sièges sur 4
Les élus sont :
Mathias DECHAMPS
Jocelyne LESAGE
Isabelle OLLIVIER L'HORCET
François BERTAUD



A l'échelon national

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU obtiennent
49,57 % des voix
et 5 sièges sur 7 à la CAPN

Non à la sélection à l'entrée de l'université !

Le gouvernement prétend que son projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite étudiante n'est pas un instrument de sélection des bachelier.e.s pour accéder à l'enseignement supérieur. C'est tout sauf la vérité et les formes de sélection précédemment larvées qui pouvaient exister dans les « filières en tension » seront désormais généralisées, et la concurrence entre les universités sera exacerbée.

En effet, le scandale fortement mis en exergue par le gouvernement du « tirage au sort » pour accéder à certaines filières n'est nullement lié à la procédure APB (« admission post-bac ») mais au manque de places dans les universités, tout simplement en raison du manque de moyens. Ainsi, au moment où les effectifs étudiants accédant à l'enseignement supérieur sont en forte augmentation depuis plusieurs années, et que le phénomène s'amplifie du fait du pic démographique des années 2000 (+40 000 étudiants par an), le nombre d'enseignants-chercheurs, quant à lui, a diminué dans les universités depuis 2009.

Les universités, asphyxiées pour des raisons budgétaires, vont donc cyniquement utiliser ces nouvelles procédures pour limiter l'arrivée de nouveaux étudiant.e.s, en particulier celles et ceux issu.e.s de bacs technologiques et professionnels, c'est-à-dire des familles de catégories socio-professionnelles les moins aisées. Dans le même temps, le gouvernement propose d'assouplir le cadre de l'obtention du diplôme de licence, qui ne serait plus forcément un diplôme en 3 ans, mais serait uniquement conditionné à l'obtention des 180 ECTS (crédits européens), lesquels pourraient être acquis selon des rythmes variables (« parcours personnalisé ») : on aura donc des licences en 3, 4 ou 5 ans, mais aussi, dans certaines universités « d'excellence », des parcours spécifiques conduisant à des licences en 2 ans. Il est donc vraisemblable que l'étage suivant de la fusée sera la modulation des droits d'inscription en fonction de la formation suivie, avec une hausse globale permise par le fait que les études supérieures concerneront surtout les enfants des classes moyennes. C'est exactement le procédé qui a été employé en Grande-Bretagne suite à la crise de 2008 !

U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

snes**U.p**

Pierre Emmanuel BERCHE

Qu'en pense L'UNEF ?

unef
le syndicat étudiant

Par ce nouveau projet de réforme de l'Enseignement supérieur, le gouvernement prétend vouloir lutter contre l'échec en première année à l'Université et avance un problème. Le « plan étudiant » introduit donc une sélection pure et simple à l'entrée de l'Université. Après la réforme Master, présentée comme un *droit à la poursuite d'études*, c'est dès leur entrée dans le supérieur que les étudiants seront choisis et auront ou non la possibilité d'intégrer la formation qu'ils souhaitent. C'est donc sous le prétexte de leur réussite que certains se verront empêchés de poursuivre leurs études à l'Université et imposer un BTS, étant par exemple originaires d'un bac pro. Cette solution est présentée comme meilleure que le tirage au sort grâce à la mise en place d'une sélection sur les *attendus*, qui permettrait de juger de l'orientation de l'étudiant mais qui accentue finalement le tri social déjà présent dans les grandes écoles.

En plus d'être dangereux, le projet de loi ne contient rien sur les moyens supplémentaires alloués pour les surcoûts engendrés, et ignore la réalité qui veut que pour accueillir plus d'étudiants, cela passe par davantage de places dans le supérieur et par un investissement significatif, loin des volontés actuelles du gouvernement.

Valentin DUCEPS (Vis Président de l'UNEF Rouen)

La nouvelle attaque contre le service public s'est trouvée un nom : Action Publique 2022...

U.

F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Après la RGPP, voici la nouvelle arme de destruction massive d'une fonction publique pourtant bien meurtrie: le programme « Action publique 2022 ».

Dans une lettre adressée le 26 septembre à tous ses ministres, Édouard Philippe parle « d'améliorer les services publics » et « d'offrir un cadre de travail modernisé aux agents ». Nous pourrions souscrire à ces objectifs mais nous savons qu'il s'agit d'un enrobage visant à la baisse de trois points la part des dépenses publiques dans le PIB, soit plus de 60 milliards d'euros!

Le Comité Action publique (CAP 22) doit identifier des « réformes structurelles » et « des économies significatives et durables ». En fait, ce comité va participer au partage des dépouilles des services publics. A la co-présidence de ce comité, on retrouve le président du groupe Safran, la secrétaire générale de Nexity et le directeur de l'IEP Paris. En gros, des philanthropes qui n'ont que de bonnes intentions pour ... leurs dividendes.

Ce comité et chaque ministre devra proposer « des transferts au secteur privé » et « des abandons de missions ».

C'est l'idée même de cohésion républicaine qui est en jeu. La FSU va largement informer dans les mois qui viennent.

Jean-Marie BARBAZANGES

Etats généraux des SEGPA

Les syndicats de la FSU du 1er et second degrés (SNUipp, SNES, SNEP et SNUEP) organisent le 11 janvier 2018, à Paris, les Etats Généraux des SEGPA pour faire le point sur l'évolution des SEGPA depuis 2015, la place de la SEGPA dans le collège et les conditions de travail des personnels. Parmi les questions abordées seront traités les points suivants :

- place de la SEGPA dans le collège, quelles pratiques au quotidien ?
- Affectation en SEGPA et orientation à l'issue de la SEGPA
- Statuts, régimes indemnitaire, temps de travail : quel sort fait aux les personnels ?
- CAPPEI / formation

Pour préparer ces Etats Généraux, les syndicats de la FSU de l'académie ont réuni les personnels le mercredi 13 décembre et enverront leur contribution pour préparer la journée du 11 janvier.

snes
fsu

SNUipp - FSU

SNUEP
F.S.U.

SNEP
F.S.U.

Élections à l'ESPE : la FSU remporte tous les sièges !

Tous les 2 ans, des élections des usagers sont organisées au Conseil d'École de l'ESPE. La FSU est la seule organisation syndicale à avoir proposé une liste de 8 candidats (4 titulaires + 4 suppléants), en partenariat avec l'UNEF, le syndicat étudiant.

Félicitations aux élus FSU-UNEF : Valentin DUCEPT, Rose NAUDIN, Cyril MIRIANON, Loréna PIERRE, Axel-André MONGREVILLE, Virginie KOSIATEK, Yohann BURLAUD et Candice ANQUETIL !

Morane LE DEUNF

5 questions à Laurence LETELLIER, trésorière départementale du SNUTER-FSU 76

1/ Peux tu te présenter ?

Je suis Adjoint Technique Principal des établissements scolaires au collège Jean Zay du Houllme. Je suis aussi au bureau départemental du SNUTER-FSU 76 ainsi qu'au Conseil national et Bureau national du syndicat.

2/ Quelle est l'évolution des conditions de travail des personnels du Conseil départemental du 76 ?

Les conflits au travail se multiplient. Le « New Management Public » fait des ravages. Les convocations au niveau du Conseil départemental sont de plus en plus nombreuses alors que des conflits mineurs étaient jusque là réglés en interne. Les pressions sont de plus en plus fortes. Il n'est pas acceptable que des collègues viennent au travail la peur au ventre ! La souffrance au travail est de plus en plus importante et la tentation du replis individualiste est grande, alors que c'est en s'unissant que nous pouvons gagner.



3/ Face à la multiplication des problèmes, quelles actions mène le SNUTER-FSU ?

Nous accompagnons les collègues qui sont convoqués et nous sollicitent, nous rétablissons bien des situations en faisant appliquer les textes et en tentant de rétablir le dialogue. Nous multiplions les heures d'informations syndicales dans les établissements afin d'informer les collègues de leur droit et en expliquant que ce n'est qu'en étant solidaires et unis que nous pourrions arriver à changer la donne. C'est en créant du collectif que nous serons respectés.

4/ Se syndiquer semble donc de plus en plus important. Que peux tu dire aux collègues qui hésitent à le faire ?

Ne restez pas isolé ! Etre syndiqué c'est l'assurance d'être informé, conseillé et aidé en cas de besoin. Se syndiquer est un acte de défense individuelle, mais il est aussi un moyen de renforcer le SNUTER-FSU comme outil de défense collective. Se syndiquer c'est aussi se donner les moyens, collectivement, de peser dans les débats publics pour faire reconnaître nos métiers, d'assurer l'aide et le conseil indispensables à d'autres collègues. Se syndiquer au SNUTER-FSU, c'est donc appliquer une forme de solidarité professionnelle.

5/ Tu étais récemment au Conseil national du SNUTER- FSU qui se tenait à Limoges du 22 au 24 novembre. Quelles sont tes impressions ?

Le constat que malheureusement les problèmes se multiplient pour les personnels sur tout le territoire est bien réel. La tonalité de ce Conseil national était offensive et le soucis de la construction du syndicat dans les Centres de gestion est une priorité afin que les collègues puissent être entendus et défendus. Les ATSEM en particulier sont en souffrance dans de nombreuses petites communes sans que les Conseils de Gestions ne rétablissent les collègues dans leur droit. Il est donc plus que nécessaire d'être présents et offensifs. C'est notre cap pour 2018 !

Pour joindre le SNUTER-FSU 76 : 06 62 56 44 57 lafsuterritoriale76@orange.fr

Dans la Fonction publique territoriale, les dernières annonces gouvernementales visent à limiter l'autonomie financière des collectivités locales et à exercer sur elles un chantage financier : celles qui ne respecteront pas les "contrats d'administration" et les objectifs assignés pour 2018 en matière de réduction de leurs dépenses verront leurs dotations baisser. Ainsi, l'État veut imposer aux employeurs locaux une RGGP territoriale que lui interdit l'art. 72 de la constitution. Cette situation a un impact négatif sur les équipements publics, sur l'emploi dans le secteur associatif et sur les conditions de travail des agents (régimes indemnitaires, NBI, RTT, temps de travail, action sociale, conditions de travail...) tout semble devoir être remis en cause. Pour le SNUTer-FSU tout ceci est inacceptable !

Jean Marie BARBAZANGES

Quantité négligeable, les retraité.e.s ?

Malgré la réussite des rassemblements du 28 septembre, force est de reconnaître que le sort d'un quart de la population française – les retraité.e.s – reste dans les hautes sphères un non sujet... ou plutôt une source de finances publiques !

C'est le président en personne qui refuse de recevoir nos représentants, déléguant à cet effet sa ministre de la santé et son représentant en charge de la future réforme qui n'est pas sensée nous concerner.

Au plan départemental, la majorité locale retarde sans fin la mise en place du CDCA, organe consultatif prévu par la loi de 2016. Si la présence de la FSU y est actée, nous n'avons toujours pas la date de la réunion d'installation ; sans doute ici aussi les retraité.e.s n'ont pas de problèmes, y compris dans les EPHAD !

Quant aux députés, 10 dans le département (dont 9 nouveaux), peu ont répondu à notre demande de rencontre (5) et une seule a pu avoir lieu avec la députée (LREM) de la deuxième circonscription **Mme Vidal**. Ce fut une rencontre de bonne tenue avec une réelle écoute et des arguments échangés même si les désaccords sont restés entiers. **M. Jumel** (PCF) a reçu la délégation nationale à l'Assemblée. Une audience est prévue avec **M. Wulfranc** (PCF) et **M. Adam** (LREM). **M. Bouillon** (PS) va nous écrire...

Gens de peu, sortis du travail, taisez-vous !!! comme les smicards déjà trop riches qui mettent la compétitivité en berne, il faut savoir se sacrifier...

Alors que faire ? Agir ensemble dans le cadre unitaire du groupe des 9, CGC, CFTC, CGT, FO FSU, FGRfp, Solidaires, UNRPA, LSR:

- Envoyer d'urgence le courrier au président de la république que vous pouvez trouver sur le site de la FSU <http://haute-normandie.fsu.fr/Lettre-des-Retraites-au-President-de-la-Republique-a-envoyer-massivement.html>

-Souhaiter "la bonne année" à M.Macron en signant une carte qui va vous être bientôt proposée...

-Envisager d'autres actions fin mars

U.
F.S.U.

**ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN**



Philippe KOEHLIN et Jackie STOCKER

Contre les violences faites aux femmes !



Livret de la FSU
contre le
harcèlement
téléchargeable
sur le site FSU 276

Depuis quelques mois, les violences faites aux femmes sexuel ont été fortement médiatisées, entraînant la multiplication de témoignages sur les réseaux sociaux. Ce qui est mis en lumière, ce sont les violences sexistes que les femmes subissent au quotidien : harcèlement sexuel au travail, agressions dans la rue...

Les militant-es pour les droits des femmes savent que ces violences ne datent pas de ces derniers mois, et qu'elles sont la conséquence d'un système de domination masculine dans l'ensemble de la société.

Le gouvernement prétend vouloir faire des violences faites aux femmes une grande cause nationale, mais a, par exemple baissé les dotations aux associations qui luttent contre ces violences !

La FSU revendique des moyens pour que la prise en charge des victimes de violence soit effective, mais également une formation des enseignant-es permettant la mise en place d'une éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes dès la maternelle...

Pour faire avancer les droits des femmes, les mobilisations sont nécessaires, c'est pourquoi la FSU 76 appelle aux actions menées dans le département par les collectifs unitaires de lutte pour les droits des femmes et relaie l'appel « 100 féministes demandent à M. Macron, 1 mil-

lions d'euros, une loi cadre et des mesures contre les violences sexuelles au travail » http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/12/02/violences-infligees-aux-femmes-nous-exhortons-le-gouvernement-a-revoir-sa-copie_5223571_3232.html

L'humanité de demain se construit par l'accueil des migrants aujourd'hui



18 décembre journée internationale des migrants

Des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes ont péri en Méditerranée, dans le désert, ou en captivité, alors qu'ils avaient entrepris un voyage pour une vie meilleure, plus sûre et plus digne, comme tout

être humain peut la désirer...

Des citoyens et citoyennes engagé·e·s, en France, en Europe et dans le monde, pensent qu'accueillir les personnes migrantes, manifester de la solidarité envers elles, c'est construire l'humanité d'aujourd'hui et le monde de demain.

Les obstacles mis sur les routes des migrants font le jeu des profiteurs de malheur, qui sèment le trouble et la terreur en se livrant au trafic d'êtres humains, au racket et à l'esclavage. Ces maux doivent être dénoncés et combattus. Or l'arsenal répressif déployé aveuglément par les gouvernements européens frappe du même coup les personnes migrantes, renforçant encore la nécessité pour elles de recourir à des réseaux criminels.

La France est en première ligne de ce mauvais combat. Une proposition de loi actuellement en discussion au parlement permettrait la rétention administrative anticipée des personnes «dubliné.e.s», puis, début 2018, un projet de loi sur l'immigration et l'asile risque d'accroître encore le dispositif de répression à l'encontre de l'ensemble des étrangers.

Les « États généraux des Migrations » ont pour objectif de faire ressortir des revendications communes et des propositions concrètes pour une autre politique migratoire, respectueuse des droits fondamentaux. **Appel sur le site de la FSU 276**



Signez la pétition (sur le site de la FSU 76) demandant à Madame la Préfète, de délivrer des titres de séjour à la famille Mecheri Youcef. Mineurs étrangers Isolés Les annonces du Premier ministre devant l'Assemblée des départements de France le 20 octobre 2017 franchissent un pas de plus en prévoyant que l'État assumera désormais, à la place des départements, « l'évaluation et l'hébergement d'urgence des personnes se déclarant mineurs [...] jusqu'à ce que leur minorité soit confirmée ». Ainsi, ces enfants, parce qu'étrangers, sont écartés pendant cette phase du dispositif de la protection de l'enfance pour basculer dans le régime du droit des étrangers. Le caractère primordial de l'intérêt supérieur de l'enfant est un principe fondamental, inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, qui ne peut en aucun cas, comme le rappelle régulièrement le Défenseur des droits, être soumis aux politiques migratoires gouvernementales.

L'accueil des enfants isolés étrangers nécessite des moyens, il ne saurait passer par l'exclusion du droit commun. Ces jeunes doivent être protégé.e.s, quelle que soit l'évaluation à posteriori de leurs âges, et pouvoir bénéficier au plus vite d'un accompagnement éducatif. Un plan d'urgence est nécessaire. L'ensemble des professionnel.le.s doit se mobiliser pour une politique humaine digne et pour le respect de leurs droits. **à Voir article sur le site de la FSU 276**

Jean Paul Weiller

CHSCT : violence et harcèlement

Vous trouverez sur le site de la FSU 276 le guide publié par la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) présentant les dispositifs permettant aux agents de se protéger contre

- ▶ les violences verbales, physiques et les violences sexuelles,
- ▶ les harcèlements moraux et sexuels,
- ▶ et les agissements sexistes.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**